



CSE LA POSTE

- CE QUI VA CHANGER ?
- SE PRÉSENTER AU CSE
- BIEN VOTER

LA CGT FAPT 59 VOUS ÉCLAIRE

SOMMAIRE

Le CSE, quèsaco ?	3
Les CSE d'établissement :	
CSE-E Colissimo	4-5
CSE-E DEX CIL (PIC)	6-7
CSE-E DDCE & Télévente	8-9
CSE-E DEX Hauts De France (courrier-colis)	10-11
CSE-E DDR Nord Est (réseau)	12-13
CSE-E DREC / DP (centre financier)	14-15
CSE-E siège groupe (courrier-colis)	16-17
CSE-E DEX siège et support	18-19
CSE-E support BGPN	20-21
CSE-E support banque postale	22-23
Le CSE d'établissement (CSE-E)	24
Qu'est ce qu'un élu CSE ?	25
Qu'est ce qu'une CSSCT ?	26
Les différentes commissions	27-28
Les représentants de proximité : RPX	29
Les délégués syndicaux (DS) et délégué-es	
Coordinateur (DSCo)	30
Présenter des listes CGT	31

LE CSE, QU'EST-CE QUE ?

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le CSE est une personne morale dotée d'une personnalité civile. Il peut gérer un patrimoine, passer des contrats, engager sa responsabilité civile et pénale, agir en justice pour défendre ses intérêts (non versement de budget, absence de consultation lors d'une réorganisation, etc.).

Le CSE représente les salariés dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle, aux techniques de production, à la politique sociale et de l'emploi.

Le CSE dispose de prérogatives spécifiques dans les domaines de la santé, de la sécurité et des conditions de travail avec une Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT), qui apporte sa contribution à l'évaluation des risques professionnels dans l'entreprise qui doit être menée par l'employeur.

Sa mise en place est obligatoire dans les entreprises d'au moins 11 salariés

POUR UN
DIALOGUE
SOCIAL
PLUS FLUIDE...

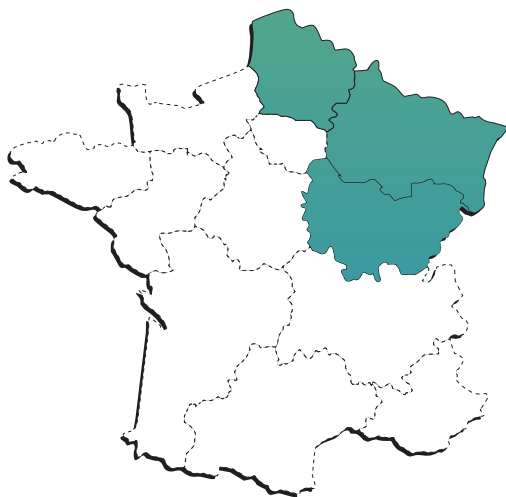


CSE-E COLISSIMO

Avant CSE

Périmètre : CTL DOT^{*1} Nord Est

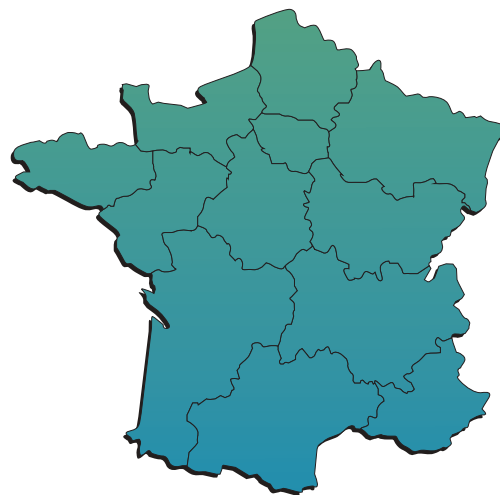
Périmètre CHSCT^{*2} : PFC Roubaix



Après CSE

Périmètre : National

Périmètre CSSCT^{*3} : Nord Est



*1 CTL DOT : Comité Technique Local Direction Opérationnelle Territorial

*2 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*3 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	4394	1140	1623	7156
Sièges hommes	12	5	6	23
Sièges femmes	4	2	3	9
Sièges Hommes Femmes	16	7	9	32

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	4
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	72

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

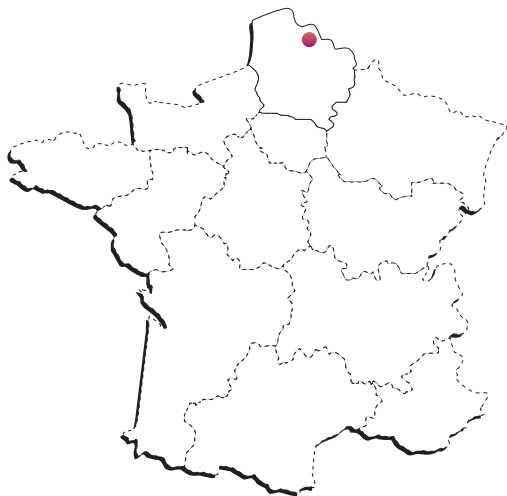
- 6 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E DEX CIL*1 (PIC)

Avant CSE

Périmètre : PIC² Lesquin

Périmètre CHSCT³ : PIC Lesquin



Après CSE

Périmètre : National

Périmètre CSSCT⁴ : Nord Est & Ile de France



*1 DEX CIL : Direction EXécutive Courrier Industriel et Logistique

*2 PIC : Plateforme Industrielle Courrier

*3 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*4 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	6056	2988	1187	10231
Sièges hommes	12	6	3	21
Sièges femmes	9	4	1	14
Sièges Hommes Femmes	21	10	4	35

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	7
DSCo ^{*2} :	1
Représentant de Proximité	102

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 4 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.



CSE-E DDCE*1 & TÉLÉVENTE

Avant CSE

Périmètre DDCE : National

Périmètre Télévente : National

Périmètre CHSCT² DDCE : National

Périmètre CHSCT télévente : National



Après CSE

Périmètre DDCE & Télévente : National

Périmètre CSSCT³ DDCE & Télévente : National



*1 DDCE : Direction du Développement Commercial entreprise B to B

*2 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*3 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	2	64	1502	1567
Sièges hommes	0	0	8	8
Sièges femmes	1	1	11	13
Sièges Hommes Femmes	1	1	19	21

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	1
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	16

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 2 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

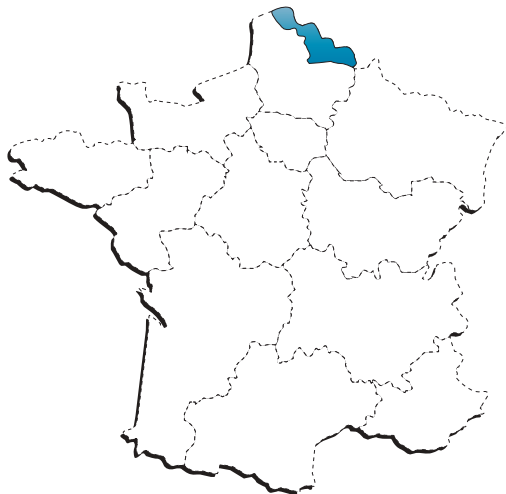


CSE-E DEX*1 HAUTS DE FRANCE (COURRIER-COLIS)

Avant CSE

Périmètre CTL*2 : NORD

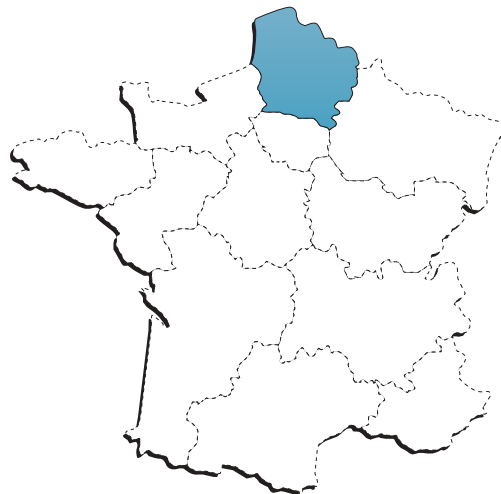
12 CHSCT*3 mis en place en 2018



Après CSE

Périmètre CSE : Hauts De France

Périmètre CSSCT*4 : Nord, Pas de Calais, Somme, Aisne et l'Oise



*1 DEX : Direction EXécutive

*2 CTL : Comité Technique Local

*3 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*4 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	5178	987	796	6962
Sièges hommes	11	2	2	15
Sièges femmes	12	2	2	16
Sièges Hommes Femmes	23	4	4	31

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	6
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	70

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 4 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

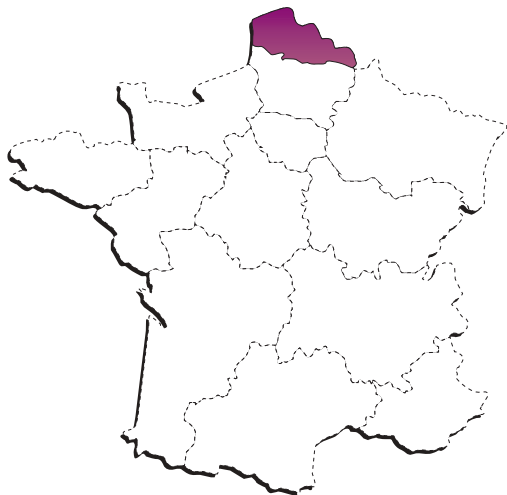


CSE-E DDR*1 NORD EST (RÉSEAU)

Avant CSE

Périmètre CTL*2 : DR Nord Pas de Calais

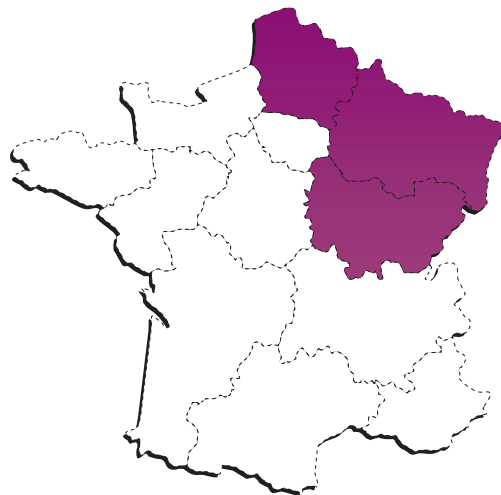
Périmètre CHSCT*3 : Nord Pas de Calais



Après CSE

Périmètre CSE : Hauts de France, Grand Est 1 et 2, Bourgogne Franche Comté (23 départements)

Périmètre 4 CSSCT*4 : Hauts de France, Grand Est 1 et 2, Bourgogne Franche Comté (23 départements)



*1DDR : Direction Déléguée du Réseau / *2CTL : Comité Technique Local / *3CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*4CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	208	2964	3294	6466
Sièges hommes	0	3	6	9
Sièges femmes	1	11	10	22
Sièges Hommes Femmes	1	14	16	31

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	5
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	65

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 4 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E DREC*1 / DP*2 (CENTRE FINANCIER)

Avant CSE

Centre Financier : 1 CTL*3 bâtiment Lille

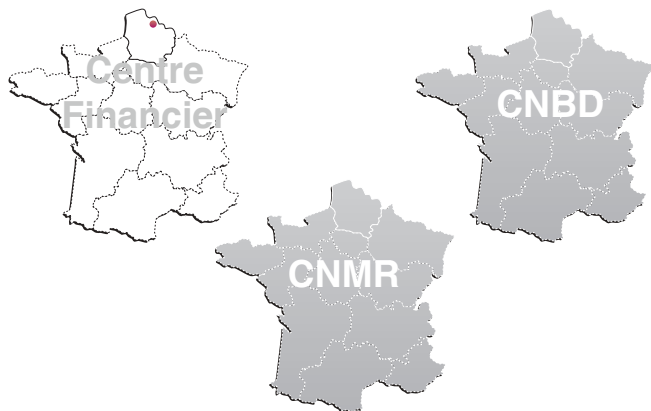
CHSCT*4 périmètre : LILLE

CNMR*5 : CTL périmètre national

CHSCT périmètre national

CNBD*6 : CTL périmètre national,

CHSCT : périmètre national



Après CSE

1 seul CSE , périmètre : national.

Périmètre CSSCT*7 : Lille



*1 DREC : Direction de la Relation et de l'Expérience Client / *2 DP : Direction des Paiements / CTL : Comité Technique Local /

*3 CTL : Comité Technique Local / *4 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail /

*5 CNMR : Centre National de la mise en Relation / *6 CNBD : Centre Nationale de la Banque à Distance /

*7 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	275	3955	3044	7274
Sièges hommes	0	5	5	10
Sièges femmes	1	13	8	22
Sièges Hommes Femmes	1	18	13	32

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	5
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	73

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 7 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E SIÈGE GROUPE (COURRIER-COLIS)

Avant CSE

CSRH^{*1} : CTL^{*2} périmètre national

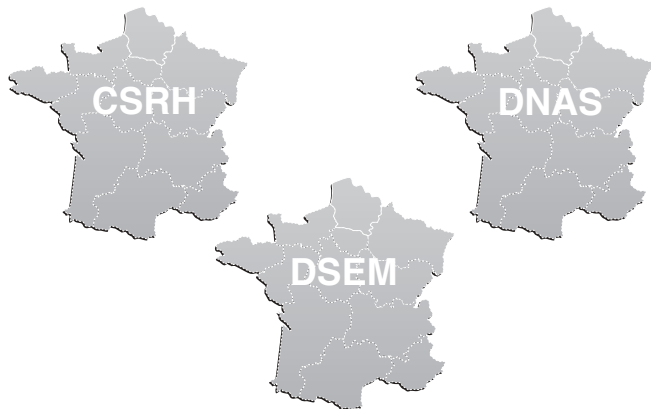
CHSCT^{*3} périmètre national

DSEM^{*4} : CTL périmètre national

CHSCT périmètre national

DNAS^{*5} : CTL périmètre national

CHSCT périmètre national,



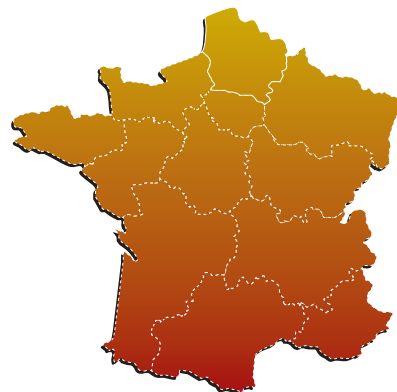
Après CSE

1 seul CSE, périmètre national (avec Siège La poste, EMRG, DNC, La Poste Solutions Immobilières, ...)

1 CSSCT DSEM, périmètre national

1 CSSCT DSRH, périmètre national

1 CSSCT SIEGE GROUPE fonctions supports en territoires (dont la DNAS), périmètre national



*1CSRH : Centre de Services des Ressources Humaines / *2CTL : Comité Technique Local /

*3CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail / *4DSEM : Direction du Support et de la Maintenance /

*5 DNAS : Direction Nationale des Activités Sociales / *6 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	357	2055	5626	8038
Sièges hommes	1	4	11	16
Sièges femmes	0	4	12	16
Sièges Hommes Femmes	1	8	23	32

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	5
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	80

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 6 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E DEX*1 SIÈGE ET SUPPORTS

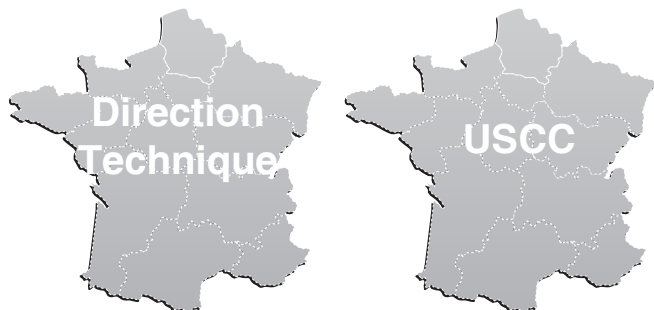
Avant CSE

Direction Technique : 1 CTL^{*2}, périmètre national.

Périmètre CHSCT^{*3} : national,

USCC (formation) : 1 CTL, périmètre national.

Périmètre CHSCT : national

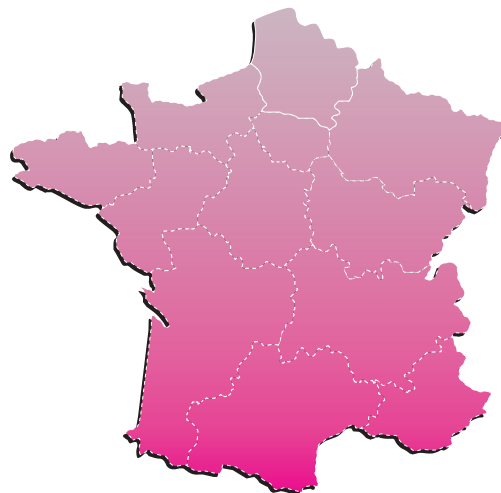


Après CSE

1 seul CSE, périmètre national

1 CSSCT^{*4} pour Direction Technique, périmètre national

1 CSSCT pour USCC, périmètre national



*1 DEX : Direction EXécutive

*2 CTL : Comité Technique Local

*3 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*4 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	457	443	2487	3386
Sièges hommes	1	2	13	16
Sièges femmes	1	2	7	10
Sièges Hommes Femmes	2	4	20	26

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	2
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	34

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

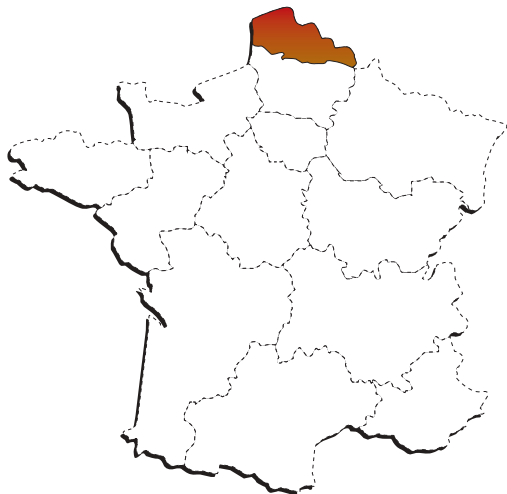
- 5 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E SUPPORT BGNP

Avant CSE

Périmètre CTL^{*1} : Nord Pas de Calais

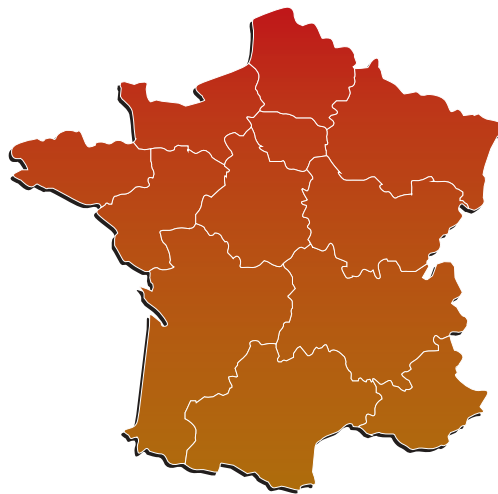
Périmètre CHSCT^{*2} : Nord Pas de Calais



Après CSE

Périmètre CSE : national (avec Direction du Numérique et Siège BGNP).

Périmètre CSSCT^{*3} : national (DNSO^{*4})



*1 CTL : Comité Technique Local

*2 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

*3 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

*4 DNSO : Direction Nationale des Supports Opérationnels

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	22	45	2539	2605
Sièges hommes	0 ou 1	0	12	12 ou 13
Sièges femmes	1 ou 0	1	12	13 ou 14
Sièges Hommes Femmes	1	1	24	26

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	2
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	26

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 3 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

CSE-E SUPPORT BANQUE POSTALE

Avant CSE

DISFE^{*1} : 4 CTL^{*2} au national,
4 CHSCT^{*3}

DEDT^{*4} : 1 CTL, périmètre national.
1 CHSCT périmètre national



Après CSE

1 seul CSE, périmètre national (avec EBR^{*5}, DSI^{*6},
banque des Pros)

2 périmètres CSSCT^{*7} :

1 pour la DISFE

1 pour la DEDT / Banque des Pros



*1 DISFE : Direction de l'Informatique des Services Financiers et de l'Enseigne la poste / *2 CTL : Comité Technique Local

*3 CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail / *4 DEDT : Direction des Entreprises et du Développement des Territoires

*5 EBR : École de la Banque et du Réseau / *6 DSI : Directeur des Services de l'Informatique

*7 CSSCT : Commissions Santé, Sécurité et Conditions de Travail

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES EFFECTIFS EN ETP*1

	Collège 1	Collège 2	Collège 3	Total
Nombre de salarié-es	10	202	3026	3239
Sièges hommes	1	1	14	16
Sièges femmes	0	1	9	10
Sièges Hommes Femmes	1	2	23	26

MANDATÉ-ES PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

Délégué-e Syndical	2
DSCo*2 :	1
Représentant de Proximité	32

*1 ETP : Équivalent temps plein arrêtés au 29 février 2024

*2 DSCo : Délégué Syndical Coordinateur

LES COMMISSIONS

- 2 CSSCT,
- 1 commission des marchés,
- 1 commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap,
- 1 commission ASC et logement,
- 1 commission environnement,
- 1 commission économique.

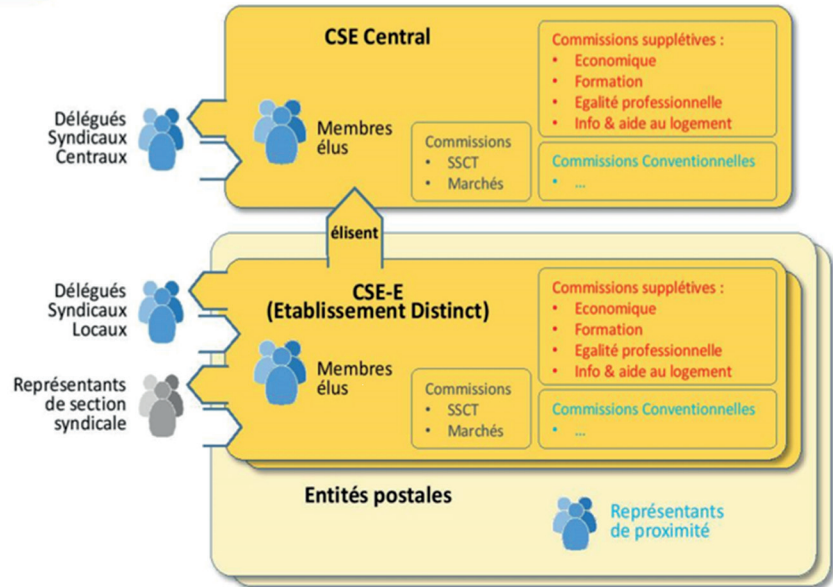
LE CSE ÉTABLISSEMENT (CSE-E)

Chaque établissement distinct a son CSE-E

Il dispose de la personnalité morale + d'un budget de fonctionnement.

Il est composé en qualité de membres permanents, du président du CSE, assisté de 3 personnes au plus, et d'une délégation du personnel élue composé d'un nombre égal de titulaires et de suppléants, et de représentants syndicaux.

Les CSE d'établissement élisent leurs représentants au CSE central (CSE-C) parmi leurs membres.



Légende

Légal / ordre public

Supplétif (à défaut accord)

Conventionnel (par accord)

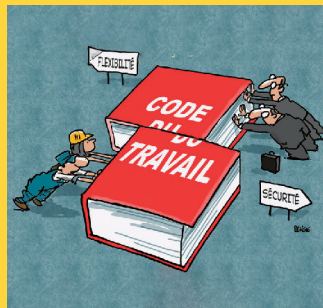
QU'EST CE QU'UN ÉLU CSE ?

Les élus CSE sont des membres du Comité Social et Economique (CSE) qui sont élus par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans. Ils défendent les droits des salariés et possèdent des compétences en matière de conditions de travail, de sécurité et de santé. Les élus CSE s'occupent également de la gestion budgétaire dans les entreprises ayant plus de 50 salariés.

La délégation du personnel comporte un nombre égal de titulaires et de suppléants. Le suppléant assiste aux réunions en l'absence du titulaire. (les suppléants ne disposent pas de crédit d'heures de délégation)

Les membres élus titulaires du CSE disposent d'un crédit d'heures dites de délégation, leur permettant d'effectuer leur mission de représentants du personnel dans l'entreprise. Les crédits d'heures mensuels sont déterminés selon l'effectif de l'entreprise et le nombre de membres de la délégation.

Seuls les membres titulaires de la délégation du personnel du CSE et le représentant syndical au CSE (RS) peuvent bénéficier d'un crédit d'heures de délégation.



QU'EST CE QU'UNE CSSCT ?

Au sein du CSE, une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT) doit être créée. Les membres sont désignés par le CSE.

Leur rôle ?

- Identifier les risques professionnels
- Mener les actions d'investigations nécessaires en cas de maladie professionnelle chez un ou plusieurs salariés.
- Examiner les conséquences des projets soumis par l'entreprise sur les conditions de travail
- Proposer des actions de prévention
- Analyser le plan annuel de prévention des risques professionnels et autres documents se rapportant à la santé et à la sécurité des salariés
- Préparer les inspections relatives à l'hygiène et à la sécurité

La CSSCT se réunit au moins 5 fois/an sur convocation de son président/représentant en vue de préparer les 4 réunions annuelles du CSE portant tous ces points.

Le médecin du travail et le responsable interne du service de sécurité assistent aux réunions du CSE relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail.



LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS :



ASC (Activités Sociales et Culturelles)

Les Activités Sociales et Culturelles ou ASC du CSE regroupent les avantages offerts aux salariés visant à améliorer leur bien-être, à augmenter leur pouvoir d'achat et à favoriser l'accès à la culture. Le budget ASC permet aux CSE de financer ces activités sociales et culturelles.



Commission des marchés

Elle a pour rôle de superviser les marchés conclus par le CSE, notamment les achats de fournitures, de services et de travaux :

- Elle supervise les marchés conclus par le CSE.
- Elle propose les critères de choix des fournisseurs et prestataires.
- Elle veille à la bonne gestion des achats de fournitures, de services et de travaux.



Commission logement

La commission logement facilite le logement et l'accèsion des salariés à la propriété et à la location des locaux d'habitation.

LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS (SUITE) :



Commission économique

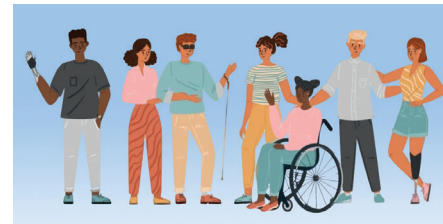
Elle est principalement chargée d'étudier les documents économiques, techniques et financiers recueillis par cette instance représentative du personnel ainsi que toute question qu'elle lui soumettra.

La commission économique assiste donc le CSE dans ses travaux pour préparer ses délibérations, en étudiant les documents économiques et financiers. Toutefois, les rapports de la commission économique sont toujours soumis à la délibération du CSE.



Commission environnement

En tant que représentant des salariés, le CSE est bien placé pour promouvoir des pratiques durables et responsables. Les récentes prérogatives des CSE en matière environnementale permettent de légitimer leur action dans leur participation et le suivi des stratégies environnementales menées par leurs entreprises.



Commission emploi, formation, égalité pro, diversité et handicap

Cette commission sera consacrée à favoriser l'expression des salariés en matière de formation.

Mais aussi étudier les problématiques relatives à l'emploi des jeunes et des travailleurs handicapés, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



LES REPRÉSENTANTS DE PROXIMITÉ : RPX

Son rôle :

Le RPX a pour rôle d'aller à la rencontre des postier(e)s sur les sites du périmètre de désignation (un site, une plaque, une zone géographique, un CSSCT ou un département) afin d'informer mais aussi de recueillir les demandes individuelles et collectives.

1RPX minimum par périmètre de désignation

1RPX par tranche de 100 salariés en moyenne.

Pour qui ?

- Tout postier(e), salarié (fonctionnaire ou contractuel) attaché à une entité relevant du périmètre de désignation.
- Être présent physiquement depuis plus de 12 mois consécutifs dans l'entreprise.
- Ne détenir aucun mandat électif ou désignatif

Moyens :

- 14h/mois pour un site,
- 17,5h/mois pour 2 à 5 sites ou secteurs,
- 21h/mois pour plus de 5 sites ou secteurs et périmètre à couverture nationale.

LES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX : DS

Une Organisation Syndicale est représentative (OSR) si elle fait au moins 10% aux élections, tous collèges confondus (SVE) de l'établissement. Elle peut donc désigner des DS.

Son rôle :

Un délégué syndical assure le lien entre les salariés et l'organisation syndicale qu'il représente auprès de l'employeur et assure la défense des salariés.

Il se bat pour les revendications des salarié-es.

Il participe aux négociations annuelles obligatoires qui porte sur les salaires effectifs, la durée et l'organisation du temps de travail, et notamment la mise en place du travail à temps partiel à la demande des salariés.

Moyens du DS : 28h/mois de détachement

Comment ? Être sur les listes aux élections CSE-E et avoir obtenu au moins 10%

Combien ?

- 1DS pour 50 à 999 salariés
- 2 DS pour 1000 à 1999 salariés etc...
- Au-delà de 10 000 salariés => 5 DS

De plus , si une OSR a au moins 1 élu employé ET 1 élu maîtrise OU cadre, elle a le droit de désigner 1 DS supplémentaire.

LE DÉLÉGUÉ-E SYNDICAL COORDINATEUR : DSCO

Dans chaque CSE-E, l'Organisation Syndicale Représentative (OSR) peut également désigner, parmi ses DS, un DSCO.

Son rôle :

Le DS COordinateur (DSCO) coordonne l'activité syndicale sur son périmètre en lien avec les Syndicats Départementaux.



PRÉSENTER DES LISTES CGT, C'EST S'ASSURER D'AVOIR DES ÉLU-ES :

Qui font respecter les droits des salarié-es :

- Le code du travail,
- La convention collective,
- Les conditions de travail,
- Le déroulement de carrière
- La formation professionnelle.

Qui revendiquent des avancées sociales :

- Développer l'emploi,
- Refuser la précarité,
- Négociation salariale,
- Améliorer la protection sociale.

**JE VOTE
ET
JE FAIS VOTER CGT**





Fédération des salariés du secteur des activités
postales et de télécommunications CGT du Nord

254 Boulevard de l' Usine - CS 20111 59030 Lille Cedex
Tél 03 20 53 93 05 / mail : comm.faptcgt59@gmail.com

Avec la CGT, transformons La Poste



Élections du CSE La Poste du 9 au 14 octobre 2024, VOTEZ CGT !

